UN SYNDICAT AGRICOLE. — Plusieurs fermiers de Mouveaux se trouvaient réunis, le mois dernier, au patronage Saint-Joseph, sous la présidence de M. Paquin, curé de Saint-Germain, pour entendre une conférence de M. l'abbé Dehaut, aumônier des œuvres agricoles. M. l'abbé Dehaut proposant de fonder un syndicat dans la commune, les auditeurs promirent d'étudier la question et demandèrent de tenir une réunion ultérieure dans laquelle ils décideraient s'ils jugeaient opportune la création d'un syndicat de ce genre. La seconde réunion eut lieu jeudi dernier. M. l'abbé Dehaut y a expliqué ce qu'était un syndicat agricole, son organisation, son but, ses avantages. Il demanda aux fermiers présents quelle détermination ils avaient prise. Il fut résolu qu'une association agricole serait établie et qu'on en déposerait sans tarder les statuts à la mairie.

La commission d'organisation est composée comme suit: Président, M. J.-B. Lepers, conseiller municipal; vice-présidents, MM. Jules Lecroart et Jean Pennel; trésorier, M. Désiré Philippo; secrétaire, M. Firmin Grimonpont.

LE VOL DE LA RUE DE ROUBAIX. — Henri Bintein, 18 ans, dit « le Mabré », a été interrogé une dernière fois, samedi après-midi, par M. Vérin, juge d'instruction à Lille, au sujet d'un vol d'une soixantaine de francs, commis dans la nuit du 22 au 23 mars chez M. Delporte-Rousseaux, 126, rue de Roubaix.

Henri Bintein a fait des aveux complets concernant le cambriolage dont il était inculpé. Par contre, il a nié que son amie, Jeanne Vertnest, 18 ans, y ait pris une part quelconque. En conséquence, le magistrat instructeur a signé une ordonnance de non-lieu en faveur de la jeune femme et prononcé le renvoi de Bintein devant le tribunal correctionnel pour une audience à fixer.

WATTRELOS

Scènes de vandalisme dans un cabaret du Petit-Tournai

Samedi à onze heures trois quarts du matin, deux ouvriers peigneurs de l'usine Alfred Motte et Cie, les frères Gustave et Alphonse Slowers, entrèrent à l'estaminet du *Pigeon bleu*, tenu par Mme Vve Decock, au Petit-Tournai, près des Ballons. Pris de boisson, ils semblaient animés l'un contre l'autre de sentiments hostiles: après avoir demandé du café, ils se reprochèrent la disparition d'un veston, et une rixe, vraie ou simulée, s'engagea entre eux.

Ils se saisirent de chaises et les lancèrent en l'air: à ce jeu qui ne dura que quelques instants, les vitres du cabaret furent bientôt en morceaux, où la chauffrette fut également brisée. L'étagère allait subir le même sort quand intervinrent deux consommateurs présents à la scène, MM. Henri Thienpont, marchand de charbons au Sapin-Vert, et Slosse, maraîcher.

Les frères Slowers furent mis dehors et se retirèrent chez eux, à Herseaux, maisons Flinot.

A cinq heures, Mme Decock vint porter plainte au commissariat de police, où M. Luchart recueillit sa déposition, qui sera transmise au Parquet après audition des autres témoins.

LES FUNÉRAILLES DE SŒUR SAINTE MARIE-LUCIE, directrice de l'Ecole libre de l'Enfant-Jésus, rue Pierre-Catteau, ont été célébrées samedi matin à dix heures, en l'église Saint-Maclou. L'affluence était très grande. Des délégations de religieuses des environs y assistaient, et nous avons remarqué la présence de MM. J. Therin, maire de Wattrelos; Pierre Dhalluin, adjoint; J.-B. Quenney, conseiller municipal.

L'ACTE DE MALVEILLANCE DU PLOUYS. — Nous avons dit que des malfaiteurs avaient, pendant la nuit de mercredi dernier, détruit des ouvrages en maçonnerie dans une maison en construction du Plouys, près de l'école municipale de ce hameau éloigné.

M. Morel avait entendu, vers minuit, le fracas des cheminées et du pilastre abattus, mais il n'avait pu se rendre compte de la cause de la chute.

Samedi, un manœuvre de maçon sorti à la suite d'un conflit, de la maison Duquesnoy-Castel, Anatole Vanmeenen, 20 ans, demeurant à Estaimpuis, fut arrêté pour purger une peine encourue à la suite d'une affaire de violences, et comme on avait des doutes sur lui au sujet de l'acte de malveillance que nous avons relaté, il fut interrogé à ce sujet, mais il nia formellement toute participation à ce méfait.

UNE ENQUÊTE est ouverte au sujet d'un acte de violence qui aurait été commis à la Houzarde, près de la ferme Leruste. La jeune fille qui en aurait été victime a été visitée par un médecin de la ville et a porté plainte. Les faits sont très vagues, paraît-il, et rien de formel n'a pu être établi.

LA RÉUNION PLÉBISCITAIRE DU LUNDI DE LA PENTECOTE, que nous avons annoncée hier, aura lieu dans les conditions énoncées par l'avis suivant dont on nous demande l'insertion:

« Le Comité Plébiscitaire de Wattrelos, dont le siège se trouve chez M. César Lefebvre, rue Neutier, organise, pour le lundi de la Pentecôte 20 mai, à deux heures et demie, une grande réunion privée, sous la présidence de M. Bommart, président des Comités du Nord, avec le concours de M. de Dion, député, président du Comité central de l'Appel au Peuple, M. Lasies, député du Gers, et M. Quéreuet, avocat à la Cour d'appel de Paris, prendront la parole. — Signé: J.-B. Duquesne, secrétaire. »

LE PRISONNIER ESPAGNOL a sévi une fois de plus à Wattrelos; il se nomme aujourd'hui Séraphino Castro, et c'est à M. Rossé, boucher, rue Carnot, qu'il a écrit pour lui promettre dix mille francs s'il vent dégager la légendaire valise restée en souffrance dans une gare..... etc., etc. M. Rossé n'a pas voulu du magot.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENT
ECLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE MEMBRE DU JURY 1902.

LILLE

Les fêtes universitaires

A dix heures, les délégués des diverses Associations de France ont tenu à la Maison des Etudiants le premier congrès national pour la fondation de l'Union nationale. Cette séance a été strictement privée; un délégué de chaque Association seul y pouvait assister. Les débats furent, dit-on, quelque peu mouvementés; aucune décision ne fut prise.

D'autre part, les étudiants étrangers, sous la conduite de leurs camarades de Lille, ont visité le Palais des Beaux-Arts avec grand intérêt.

La réception à la Mairie

Vers onze heures, les étudiants sont partis de la Maison des Etudiants. Venait en tête du cortège la fanfare estudiantine, puis tous les drapeaux des associations françaises et étrangères dont les couleurs mêlées formaient un curieux effet; les étudiants étrangers suivis de trois cents étudiants lillois.

Aux sons de « Sambre-et-Meuse », d'airs lillois, ce cortège se dirige vers la mairie, escorté de promeneurs. Dans la grande salle des mariages, M. Delesalle, maire, entouré de ses adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, attend les étudiants.

La salle des mariages est bientôt envahie par une jeunesse bruyante. Lorsque le calme est établi, M. Debruille, président de l'Union des étudiants de l'Etat, présente à la municipalité les délégués nationaux et étrangers des étudiants. Il rappelle que les municipalités lilloises ont toujours beaucoup fait pour les étudiants de Lille. L'an dernier, il a été accordé un terrain sur lequel a été érigée la Maison des Etudiants. Récemment, il a été alloué une subvention pour les fêtes universitaires. M. Debruille remercie le maire et la municipalité. Un ban est battu; des hip! hip! hourrah! sont poussés.

M. Delesalle prononce alors une charmante allocution, maintes fois applaudie: « Je commence par vous remercier de votre visite, dit-il en substance, et je suis heureux, au nom de l'Administration municipale, de vous souhaiter la bienvenue. Les municipalités ont toujours entretenu les meilleures relations avec l'Université; elles considèrent les étudiants comme des enfants de Lille; il était donc impossible à l'Administration de se désintéresser des fêtes universitaires. Au nom de la ville de Lille, composée de travailleurs, vous qui êtes aussi des travailleurs, soyez les bienvenus! »

Encore des bans et des hip! hip! hurrah! M. Debruille lève son verre à la ville de Lille.

La réception se termine à midi. Les étudiants se répandent dans les cafés de la Grand'Place, et, l'après-midi, après le repas, se sont promenés en ville.

M. Briand viendra-t-il

M. Briand viendra-t-il dimanche à Lille pour présider l'inauguration des bâtiments universitaires? Le *Journal*, dans un article, samedi, lui conseille d'aller à Lille, malgré les menaces des socialistes.

« Eh bien! si j'étais à la place de M. Briand, je viendrais quand même. Il sera là au milieu des étudiants, qui, certes, ne sauraient tolérer qu'on manifestât ainsi contre « leur » ministre, qui vient vers eux en camarade, cordialement, présider une cérémonie qui n'a rien de politique et qui est pour tous une simple fête de famille. »

En effet, le bruit courait à Lille que M. Briand pourrait fort bien arriver incognito dimanche à midi, à Lille. On aurait annoncé qu'il ne venait pas pour empêcher toute préparation de manifestation par les socialistes. Les collectivistes auraient-ils eu vent de cette manœuvre? Ils ont fait abondamment placarder en ville, samedi, leur manifeste, que nous avons reproduit il y a quelque temps.

Une famille empoisonnée à St-Maurice

L'autopsie repousse l'empoisonnement

M. Patoir, médecin légiste, a pratiqué, samedi matin, l'autopsie du cadavre d'Honorine Ténier. Le savant praticien n'a pas encore arrêté les termes de son rapport dont les considérations techniques seront très longues. Cependant, très aimablement, M. le docteur Patoir a bien voulu nous faire connaître ses premières constatations qui repoussent l'hypothèse de l'empoisonnement par absorption d'aliments. La mort est due à l'asphyxie par l'oxyde de carbone.

M. Boon, directeur du laboratoire municipal, a prélevé du sang de la morte et les viscères, qu'il analysera. M. Boon transmettra au Parquet le résultat de son expertise.

Dès à présent, la culpabilité des sardines et du thon est mise hors de cause et l'instruction démontrera, sans doute, si le gaz d'éclairage seul est responsable de la mort d'Honorine Ténier.

BOURSES DE L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LILLE. — On nous prie de rappeler aux jeunes gens qui désirent obtenir une bourse de l'Etat pour suivre les cours de l'Ecole Supérieure pratique de Commerce et d'Industrie de Lille (36, rue Nicolas-Leblanc), qu'ils doivent adresser avant le 15 juin au Préfet de leur département, leur demande et les pièces requises, conformément à l'arrêté du Ministre du Commerce du 23 juin 1906. 26373d

BRASSERIE UNIVERSELLE, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours en matinée et soirée, grands concerts et attractions de 1er ordre. En semaine entrée libre. — Restaurant, cuisine soignée. Plat du jour : 0,75; du soir : 1 franc. 26313

AVIS. — M. Ch. Polack, dentiste, 58, rue Inkermann, informe sa nombreuse clientèle de Roubaix-Tourcoing et environs qu'il a transformé complètement son cabinet dentaire au dernier goût du jour et que tous les soins concernant son art pourront y être donnés aussi bien qu'à son cabinet de Lille, 1, rue Faidherbe, 1. Consultations à Roubaix, tous les mardis et vendredis après-midi, de 2 h. à 5 h. 948

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 4 mai

Présidence de M. Gobard, vice-président

Les incidents des grèves à Tourcoing

Au peignage Lamon

J.-B. Descamps, 25 ans, dégorgeur à Tourcoing, rue de l'Amiral-Courbet, imprimeur-gérant de l'organe anarchiste *Le Combat*, qui avait été mis en liberté provisoire à l'audience de vendredi, a comparu samedi par devant le Tribunal correctionnel, sous la prévention d'entraves à la liberté du travail. Les débats ont été très longs et très mouvementés. L'inculpé s'est défendu avec ardeur contre les dépositions des témoins.

Le Tribunal était composé de MM. Gobard, vice-président; Rousseau, juge, et Attenès, juge suppléant; Delsart, substitut; Me de Lauwereyns, avocat, est à la barre de la défense.

Trois témoins sont cités par le Parquet; ce sont les agents Leclercq, Mathieu et Dujardin, de Tourcoing. Ils déposent de deux faits différents; l'un qui s'est produit le 1er mai et qui seul est retenu comme délictueux; l'autre qui avait eu lieu la veille, 30 avril, au matin et qui ne constitue pas un acte suffisamment caractérisé; on ne le prend que comme élément de moralité. Ces deux faits se sont d'ailleurs passés au peignage Lamon.

L'agent Leclercq est interrogé le premier, sur le délit. « Le 1er mai, dit-il, vers cinq heures trois quarts du soir, j'étais de service chez Lamon, rue du Sentier, à Tourcoing. Vers 5 heures 55, le sieur Descamps est arrivé, avec plusieurs de ses collègues, des meneurs grévistes. Ils se sont mis à chanter l'*Internationale*, le chant du jour (*sic*). Quand ils ont vu, à 6 heures, que les ouvrières et les quelques hommes ouvriers du peignage Lamon sortaient, ils les ont suivis par la rue du Sentier et la rue des Ursulines. Je les ai suivis, toujours à côté de Descamps qui était en tête. Rue des Anges, il fut devancé par un autre groupe qui arrivait par le côté. Peu après, il reprit la tête en courant sur le devant. J'étais seul; je fis appel à des collègues que je rencontrai à hauteur de la rue des Ursulines et de la rue Sainte-Ursule; je dis à mes collègues: Je pars en tête, arrangez-vous pour faire un barrage dans la rue de Lille. J'arrivai en avant, et, dans la rue de Lille, nous avons tous fait demi-tour en criant: On ne passe pas. — Descamps répondit en criant à ses camarades: Tournons par la rue du Bailli, nous les aurons. — Alors je le priai de venir devant M. le commissaire central qui le maintint en état d'arrestation.

D.: Vous a-t-il outragé? — R.: Non.

D.: Il a menacé les ouvriers? — R.: Oui, en criant: « Eh là! traîtres, lâches, fainéants! » aux ouvriers qui avaient travaillé.

D.: Descamps criait aussi ces mots? — R.: Oui, c'est bien Descamps.

Me de Lauwereyns. — Dans sa déposition écrite, l'agent n'a pas parlé de cela; il a seulement dit que les manifestants criaient.

L'agent. — Lui et ses collègues, ils criaient tous.

M. le substitut Delsart. — De combien était le groupe? — R.: Il y avait 250 à 300 manifestants.

M. le substitut. — Comment avez-vous pu voir que Descamps criait aussi? — R.: Parce que j'étais à côté de lui.

M. le substitut. — Pourquoi alors ne l'avez-vous pas arrêté?

L'agent. — Ah! monsieur, on passe sur bien des choses, allez. Sans cela, on en arrêterait tous les jours, vous en auriez des centaines à chaque audience.

D.: Est-ce que cette manifestation a intimidé les ouvriers? — R.: Le travail de nuit n'a pas repris et le lendemain les ouvriers ne sont pas rentrés.

D.: Est-ce que les manifestants couraient sur les ouvriers qui sortaient de l'usine? — R.: Mais oui, ils couraient à qui arriverait le premier. J'ai dû courir aussi. Les autres ouvriers qui étaient poursuivis avançaient comme des lièvres (*sic*) pour ne pas être frappés.

M. le substitut. — S'ils couraient tous si vite, comment avez-vous pu rattraper la tête?

L'agent. — Ils ne couraient pas toujours au pas de course. Au début, j'étais le premier; les gens, débouchant par les rues de côté nous dépassaient, et moi j'ai passé à travers les gens pour rejoindre Descamps. Je n'ai pu barrer la route que lorsque j'ai eu l'aide de mes collègues que j'ai rencontrés.

D.: Ils voulaient décider les ouvriers à cesser le travail? — R.: Parfaitement, c'est une reconduite. Il y en a comme ça à Tourcoing depuis des années. Les grévistes vont attendre à la sortie des ateliers pour faire des manifestations et pour casser tout chez ceux qui travaillent.

Appelé à préciser les faits, l'agent Leclercq déclare formellement que Descamps criait: fainéant! traître! en montrant du doigt un ouvrier du peignage Lamon qui sortait du travail. Il a réussi à empêcher les ouvriers non-grévistes de travailler le lendemain.

Me de Lauwereyns. — Pourquoi l'agent n'a-t-il rien dit de tout cela dans son rapport écrit de sa main? — R.: Dans notre précipitation; on nous a appelés tout de suite pour une autre manifestation; j'ai dû l'écrire très vite.

On entend ensuite l'agent Mathieu qui dépose de la scène de la veille. « Le 30 avril, à cinq heures et demie du matin, déclare l'agent Mathieu, j'étais commandé pour aller protéger l'entrée des ouvriers au peignage Lamon. Descamps était à la porte avec un groupe de grévistes; s'adressant aux ouvriers qui venaient travailler, il cria, en étendant les bras: « On ne laisse entrer personne ». Je lui dis: « Si vous répétez cela, je vous arrête pour entraves à la liberté du travail. » Il me répondit: « Vous protégez la liberté du travail, mais vous ne protégez pas les grévistes. » Alors je fis circuler et déblayer la place pour permettre à l'équipe de jour de pénétrer dans l'usine. Quand je me retournai, Descamps avait disparu. »

M. le Substitut. — La prévention ne retient pas ce fait.

M. le Président. — C'est entendu; on n'en parle qu'à titre de moralité.

L'agent Dujardin dépose des mêmes faits que l'agent Mathieu, ainsi que de la scène du 1er mai à laquelle il a été mêlé vers la fin; sa déclaration n'apporte à l'enquête aucun élément nouveau.

Toutes les dépositions ayant été recueillies, M. le Président procède maintenant à l'interrogatoire de l'inculpé, et lui rappelle ses antécédents judiciaires. Descamps a en effet été condamné pour fraude en 1903 et en 1906 pour désertion.

M. le Président. — Vous êtes prévenu d'entrave à la liberté du travail.

Le prévenu Descamps. — Je crois qu'il n'y a pas entrave à la liberté du travail; je nie, M. le Président. Quand les ouvriers sont sortis, nous les avons suivis en chantant l'*Internationale*, et c'est tout.

D.: Vous les avez pourchassés, cela résulte de la déclaration très formelle et très nette de l'agent Leclercq. — R.: Non, je voulais simplement retourner au local pour une réunion à six heures et demie.

On rappelle l'agent Leclercq pour une confrontation.

D.: Vous êtes bien sûr que Descamps a injurié les ouvriers?

L'agent Leclercq. — Oui, et je l'ai toujours surveillé parce qu'il est connu comme un meneur. Je maintiens toute ma déposition.

Descamps. — Je nie énergiquement. L'agent m'a même dit en me conduisant au poste qu'il n'avait rien entendu.

La parole est donnée à M. Delsart, substitut, qui demande une peine très légère pour le prévenu. Le délit, dit-il, est caractérisé par la déposition de l'agent à l'audience, mais il ne présente pas de gravité.

Me de Lauwereyns prend la parole. Il s'agit de savoir si on a le droit de manifester, commence-t-il, car Descamps n'a pas fait autre chose. Sans doute, à l'audience, l'agent l'accuse d'avoir crié: fainéant, vaurien, etc., mais l'agent avait dit toute autre chose que l'on criait: eh là! eh là! D'ailleurs, à supposer qu'il ait injurié les ouvriers, ceux-ci ne sont pas protégés d'une façon spéciale analogue à celle dont sont protégés les magistrats et les agents; il est donc permis de les suivre en criant. On ne peut non plus prétendre qu'il y a eu entrave à la liberté du travail puisque la manifestation a eu lieu au moment de la sortie des ouvriers, c'est-à-dire au moment où le travail finissait normalement.

En terminant, Me de Lauwereyns proteste contre l'inscription au casier judiciaire de son client, des condamnations pour fraude et pour désertion qui sont amnistiées.

M. le Président. — La désertion a été amnistiée récemment; mais il n'en est pas de même du fait de contrebande; il serait intéressant que vous le vérifiez pour connaître la loi d'amnistie, si elle existe.

Me de Lauwereyns. — Je vais le vérifier, si le tribunal est décidé à condamner quand même.

M. le Président. — Veuillez le vérifier sans avoir à connaître l'opinion du tribunal que vous ne connaîtrez que par le jugement.

Sur ce, l'affaire est suspendue. On juge quelques autres prévenus pendant que le parquet procède aux recherches nécessaires.

On rappelle l'affaire. La fraude n'est pas amnistiée. Le tribunal déclare Descamps coupable d'avoir tenté d'amener une cessation concertée de travail; il le condamne en conséquence à huit jours de prison.

Maison Albert HERLA
6, Rue du Pays, 6, ROUBAIX
Spécialité de Jupons confectionnés dans la maison
Deuil dans la journée
Magasins ouverts le Dimanche jusque midi 214—1
TISSUS

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille CARON-CARNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur César-Jules CARON, veuf de Dame Marie-Catherine CARNOY, décédé à Roubaix, le 3 mai 1907, dans sa 6?e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le lundi 6 courant, à quatre heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-VANDENBROUCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Philomène VANDENBROUCK, pieusement décédée à Roubaix, le 3 mai 1907, dans sa 43e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 6 courant, à huit heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bérenger, 23, au « Cheval-Blanc ».

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 6 mai 1907, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Louis PRUS, époux de Dame Sophie SEYNAVE, décédé à Roubaix, le 8 avril 1907, à l'âge de 56 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Eloi, Blanc-Seau (Tourcoing), le lundi 6 mai 1907, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Hubert DELEDICQUE, emballeur-expéditeur, décédé à Roubaix, le 21 mars 1907, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 6 mai 1907, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Sophie BEUQUE, épouse de Monsieur Henri COCHETFUX, retraité de la Police de Sûreté, décédée à Roubaix, le 24 mars 1907, dans sa 70e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois de 2e Classe seront célébrés au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le lundi 6 mai 1907, à huit heures et à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond DUQUENNOY, époux de Dame Antoinette LEMAIRE, décédé à Tourcoing, le 26 mars 1907, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 7 mai 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Jérôme PROUVOST, pieusement décédé à Roubaix, le 11 mai 1906, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Antoine de Padoue, à Roubaix, le lundi 6 mai 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Alphonsine-Hélène DUBRUNFAUT, décédée à Marcq-en-Barœul, le 8 mai 1906, dans sa 18e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 mai 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Marcel-Pierre-Marie DELATTRE, élève à l'Ecole Libre Saint-Joseph, à Lille, décédé accidentellement à Roubaix, le samedi 6 avril 1907, dans sa 17e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Mr Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, r. du Collège, Roubaix. Extractions sans douleurs. MALADES DE LA BOUCHE.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX. — Saint-Antoine-de-Padoue. — Aujourd'hui à sept heures et demie, cérémonie de la première communion. A dix heures, grand'messe chantée par la société chorale de St-Antoine. A trois heures et demie, vêpres solennelles; cérémonie de la rénovation des vœux du baptême; consécration des enfants à la Ste-Vierge, au Sacré-Cœur et à Saint Antoine.

MOUVAUX. — Paroisse St-Germain. — Aujourd'hui dimanche, l'harmonie « Les Amis Réunis » de Wattrelos se fera entendre, pendant la grand'messe de dix heures, en l'église St-Germain.

La Maison FÉLIX, loueur de voitures de grande remise pour répondre au désir de sa fidèle clientèle vient de faire faire un magnifique coupé de mariée, capitonné de satin bleu, 114 et 116, rue d'Isly, et 63, rue St-Roch. - Téléphone 325. 26352d

ALBUM DE L'EXPOSITION DE TOURCOING
Les personnes qui ne possèdent pas encore le bel Album de l'Exposition et qui désirent conserver le souvenir de cette Grande Manifestation du travail et des jours de joies passés aux diverses attractions peuvent se le procurer au bureau du Journal, r. Carnot, 5, Tourcoing, au prix de 3 f. 50. 26339

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — *Salle Sainte-Cécile.* — La « Fête de l'Aéro-Club du Nord », vue toute d'actualité, représentée sur l'écran de la coquette salle Sainte-Cécile, a motivé, jeudi dernier, de la part des nombreux spectateurs enthousiasmés, d'unanimes applaudissements, surtout au moment de l'ascension des plus mouvementées du ballon « Le Nord ».

Aujourd'hui, dimanche, et malgré le complet renouvellement du programme, la « Fête de l'Aéro-Club du Nord » paraîtra à six heures, à huit heures, et à dix heures.

TOURCOING. — *Ménagerie Bidel.* — Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche que débutera place Thiers, cet important établissement. Il y aura représentation à trois heures, à cinq heures et à huit heures et demie les dimanches et fêtes; tous les autres jours, deux représentations à trois heures et demie et à huit heures et demie. Le prix des places est de: Premières, 2 francs; secondes, 1 franc; troisièmes, 50 centimes.

Demi-place aux premières et secondes pour les militaires et enfants au-dessous de huit ans et gratuite, (sauf le dimanche), pour les vieillards des hospices. Bidel restera pour les fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire jusqu'au 20 mai inclus.

TOURCOING. — The American Singer Cinémato. — Aujourd'hui dimanche, à la Brasserie des Familles, rue de Tournai, matinée à trois heures.

SALLE SAINTE CÉCILE 23, rue St-Georges, ROUBAIX (près la Gde-Place). Aujourd'hui dimanche, de 4 heures à minuit, séance par le NEW AMERICAN BIOGRAPH. Programme entièrement renouvelé et augmenté de : « La Fête de l'Aéro-Club du Nord » et de l'Ascension des plus mouvementées du ballon « Le Nord », monté par d'intrépides aéronautes roubaisiens. Cette vue paraîtra à 6 heures, à 8 heures et à 10 heures. Entrée 0,50 cent. donnant droit à une consommation de 0,20 centimes. 26357d

« CHEZ DUBOIS » à la Gare, CONCERT tous les soirs. 26319

CONCERT DU PARC Dimanche 5 mai, à 5 heures du soir. Ouverture de la saison d'été. Débuts : Mlle Devarges, diction; Mlle Ricarlota, genre; Mme Jeanne, comique; M. Boillot, comique; M. Armand Louis, baryton; M. Tom-Hatt, comique grime. Tous les dimanches, lundis et jeudis, grand concert. Entrée : dimanches et jours fériés, 0.50 centimes, donnant droit à une consommation de 0.20 cent. Entrée libre les lundis et jeudis en matinée, de 5 heures à 7 h. 1/2. En cas de pluie le concert sera complètement à couvert. 26314d

BOUCHERIE JEANNE-D'ARC, 2, rue Jeanne-d'Arc, Roubaix. — Viandes de premier choix. — Service à domicile. — Téléphone 960. 72

NORD

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU CATEAU. — Un arrêté préfectoral fixe au dimanche 26 mai l'élection pour le renouvellement total du Conseil municipal qui a été dissous par décret présidentiel.

Madame, vous êtes priée d'honorer de votre visite les rayons de Modes et Confections pour dames des Galeries Lilloises : choix, élégance. 79731

PAS-DE-CALAIS

SINISTRES MARITIMES

— *Un vapeur naufragé au large du Portel.* — La tempête, qui a fait rage dans la nuit de jeudi à vendredi, a causé le naufrage d'un vapeur sur les rochers du fort de l'Heurt, au large du Portel. Des marins de cette localité apercevaient vendredi matin, échoués sur la plage, des débris d'une coque en bois. Ils découvraient, en outre, divers papiers et un costume de scaphandrier. Ils prévinrent les autorités maritimes. Les papiers trouvés permirent d'établir que le navire naufragé était le vapeur *Laure*, n° 354, du port de Dieppe, armateur M. Douville. La *Laure* était montée par sept hommes d'équipage. Aucun n'a été retrouvé. Ont-ils gagné dans un canot et pris la direction du Nord, poussés par le vent, ou se sont-ils noyés? On ne sait encore.

— *Un équipage sauvé par les marins d'Audresselles.* — Le canot *Pierre-Louquety* de la Société centrale de sauvetage des naufragés, sorti dans la nuit de vendredi à samedi par une violente tempête, pour porter secours à un navire en perdition en vue d'Audresselles, est revenu samedi et a ramené sain et sauf l'équipage du trois-mâts français *François-Jane-Guillon*, du port de Nantes, qui s'était échoué.

INSTITUT MÉDICO-CHIRURGICAL du Docteur HOUZÉ, ancien interne des Hôpitaux de Bruxelles, desservi par des religieuses françaises. Consultations : mercredis, samedis, 8 h. à 10 heures et 2 h. à 4 heures.
Affections spéciales des femmes; métrites, etc... Hernies (cure radicale). — Tournai (Belgique). Res des Meules, n° 1, (près gare). 1106

L'Asthme et le Catarrhe
à l'Académie de Médecine
Le savant professeur G... Sée a démontré qu'il existe diverses sortes d'asthmes : l'asthme bronchique ou catarrhe, l'asthme nerveux et l'asthme cardiaque, tous caractérisés par des accès d'oppression, d'étouffement, de suffocation, de toux. Ajoutons que le seul remède soulageant instantanément et guérissant progressivement est la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris. 79729

FIANCÉS!! POUR VOS BIJOUX adressez-vous à la Maison J. DEKIMPE, 5, rue des Moulins, Mouscron.
Alliances or contrôlé, à 3 fr. 50 le gramme, Bagues fiançailles diamant, depuis 20 fr. Parures diamant, dep. 60 fr. Grand choix de bijouterie or et chaînes or, pour homme et dames. Spécialité de montres de précision.
Achats et échange d'or, d'argent et de diamants au plus haut prix. 873

Laiterie Fédérale de Moorseele. Meilleur beurre de Belgique. Méd. d'or à toutes les exp. Prod. 1000 kil. p. jour. Adress. Laiterie Moorseele (Belgique).

BELGIQUE

LETTRE DE BRUXELLES

Le ministère de Trooz et la presse de gauche. Les ministres démocrates et la presse de droite. L'intervention du Roi dans le choix des ministres. — La nouvelle tactique réclamée à droite.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 4 mai 1907.

Le nouveau ministère a une bonne presse. Bien entendu, l'opposition ne se prive point de l'attaquer; surtout elle lui prédit une carrière brève et tourmentée. Mais d'autre part, elle veut bien reconnaître que M. Renkin est un homme de talent, de travail et de droiture, que M. de Trooz est un parlementaire difficile à déconcerter, que M. Helleputte est un ingénieur d'esprit très ouvert à toutes les connaissances, que M. Delbeke est un orateur disert et un homme à la fois aimable et artiste, que M. Descamps-David est un jurisconsulte de réputation, enfin, que le général Hellebaut est le meilleur ministre de la Guerre que l'on pût choisir. Sans doute, ce n'est pas de bon gré que les feuilles anticléricales font de pareils aveux; et elles les entortillent de remarques plutôt déplaisantes; n'empêche ces attestations plaident pour le discernement de celui qui a pu faire de tels choix.

Une chose du moins est certaine, c'est qu'en dépit de certaines assertions coulées ces jours-ci dans la presse, la droite n'est point dépourvue de ministrables compétents et autorisés.

***

Du côté catholique, il est assez naturel que le cabinet de Trooz trouve, du moins à ses débuts, bon accueil. Il compte en son sein les hommes les mieux qualifiés pour représenter les diverses nuances d'opinon qui se sont manifestées à droite. Parmi eux, on remarque deux démocrates sachant bien ce qu'ils veulent, modérés mais fermes : M. Renkin, président de la « Fédération démocratique » de Bruxelles, et M. Helleputte. D'après de sérieuses probabilités, M. de Broqueville, souffrant en ce moment, viendra bientôt se joindre à eux, comme ministre de l'Agriculture. On sait que, provisoirement, le portefeuille de l'agriculture est laissé sans titulaire. MM. Renkin, Helleputte et même M. de Broqueville, mais surtout les deux premiers, ont été le point de mire des attaques dirigées en ces derniers temps contre le groupe démocrate chrétien. Or, jusqu'à présent, leur entrée au ministère est cordialement saluée, même par la plupart de leurs adversaires de la veille. Symptôme d'apaisement et d'union.

***

Dans certains milieux bien informés on attribue à Sa Majesté elle-même la désignation directe de quelques-uns des collaborateurs de M. de Trooz. Ce n'est d'ailleurs un mystère pour personne que M. Delbeke est en parfait accord avec le Roi sur la question des travaux publics, comme l'était M. de Smet de Naeyer; que M. Descamps-David a mis depuis longtemps sa science du droit international au service du Souverain dans la question coloniale; que le général Hellebaut incarne à merveille les aspirations royales en ce qui concerne la réorganisation de la défense fortifiée et de l'artillerie; enfin que M. Renkin lui-même, au point de vue militaire et au point de vue du Congo, est en somme, tout à fait conforme à la théorie constitutionnelle. Et c'est bien à tort qu'on dénoncerait à cette occasion les « nouveaux empiètements » de la royauté. Il importe seulement que ce choix se fixe sur des hommes que la majorité du Parlement agrée. Un prochain avenir nous dira ce qu'il en est. En tout cas, ces hommes arrivent au pouvoir sous des auspices favorables.

***

En adressant au ministère leurs souhaits de bienvenue, plusieurs journaux catholiques insistent sur la nécessité, pour tous les membres de la Droite, de serrer les coudes, et de faire unanimement bloc contre l'ennemi. Mais, en même temps qu'ils préconisent la discipline, ils demandent aussi que le ministère reste en contact avec la majorité et, par celle-ci, avec l'ensemble du parti catholique. C'est le seul moyen, disent-ils, d'éviter l'écueil sur lequel a sombré le cabinet de Smet de Naeyer.

A l'époque où, sous le régime majoritaire, les catholiques détenaient les deux tiers des sièges, il n'y avait pas grand inconvénient pour le ministère à poursuivre une politique combattue par tel ou tel groupe de droite. Les récentes mésaventures proviennent de ce qu'on a méconnu les nécessités nouvelles créées par la représentation proportionnelle. La majorité catholique, à la Chambre, n'est plus que de douze voix. Toute défection de groupe risque donc d'amener une crise dans les débats où le gouvernement pose la question de confiance. Et la défection se produit presqu'inévitablement si le gouvernement, au lieu de se concerter avec la droite préalablement au dépôt des projets importants, cherche à obtenir d'elle une adhésion unanime, au nom de la discipline, alors qu'il n'a pas pris la peine de la consulter et de s'inspirer de son avis.

De la situation créée par la représentation proportionnelle on déduit ainsi une double conclusion :

1° Que le gouvernement, pour ne pas provoquer de multiples crises ministérielles, ne doit poser la question de confiance qu'en des circonstances exceptionnelles, non pour faire violence à la Droite, mais pour travailler à la réalisation du programme de la Droite;

2° Que le gouvernement, avant de s'engager en un débat où la question de confiance sera posée, doit prendre l'avis de l'assemblée plénière de la Droite, et non seulement celui de ses membres les plus en vue.

Le nouveau ministère paraît bien décidé à marcher d'accord avec la majorité des Chambres; et l'application de la formule ci-dessus ne souffrirait pas de difficultés si les Chambres détenaient la plénitude du pouvoir législatif. Seulement, le Roi est aussi une des branches du pouvoir législatif; et comme il ne peut agir que sous la responsabilité de la signature ministérielle, les ministres se trouvent ainsi, par la force des choses, investis de la double mission et de maintenir leur union avec la majorité unanime et de rester d'accord avec la Couronne, qu'il ne leur est point permis de découvrir.

Sur la question du régime colonial notamment, cette tâche peut devenir délicate, et c'est là-dessus que table l'opposition pour pronostiquer la chute du Cabinet de Trooz à bref délai. Mais M. de Trooz et ses collaborateurs ont une assez longue expérience des récifs parlementaires pour qu'on puisse espérer les voir, sans encombre, mener la discussion à bon port.

BRUXELLES

L'affaire d'espionnage

Une mise en liberté

Un des détenus, Staelens, âgé de 22 ans, demeurant rue des Dominicains, à Bruxelles, a été remis en liberté samedi matin.

Devant la Chambre du conseil. — Confirmation des mandats d'arrêt

Louis Thoison et Robert Serrane ont comparu, samedi matin, devant la chambre du conseil.

Leurs avocats respectifs, Mes Wetz et Voldekens, qui les assistaient, ont réclamé leur mise en liberté. C'est M. le procureur du roi Nagels, en personne, qui a requis contre eux et a demandé la confirmation pure et simple des mandats décernés à charge des inculpés par M. le juge d'instruction van Nérom. La chambre s'est ralliée à cette demande et a confirmé les mandats.

Des commissions rogatoires viennent d'être envoyées en France par voie diplomatique. On peut donc prévoir que l'instruction de cette affaire demandera encore quelque temps.

AVIS A NOS CONCITOYENS qui villégiaturent en Belgique : Ils trouveront tout ce qui est indispensable à l'ameublement, rapide et confortable, d'une villa ou d'une maison de campagne en visitant l'exposition, sans rivale en Belgique, des « *Grands Magasins du Centre* », 85, boulevard Anspach, à *Bruxelles*. Entrée absolument libre. 25030

MENIN

Le Drame de la rue Wahis

LE MEURTRIER SE CONSTITUE PRISONNIER

L'interrogatoire. — L'état de la victime. — Une descente du Parquet

Nous avons raconté hier dans tous ses détails, le drame conjugal qui s'est déroulé vendredi dans l'après-midi, rue Wahis, à Menin. Un ouvrier lainier, Prosper Vanroyen, blessa grièvement de trois coups de revolver, sa femme, Herminie Baelen. Cette affaire, comme bien on pense, a produit dans toute la région une vive émotion.

L'arrestation de Vanroyen

Ainsi que nous l'avons dit, Prosper Vanroyen, son acte criminel accompli, avait passé la frontière; il s'était, après avoir erré au hasard pendant plusieurs heures, rendu chez son frère, qui habite à Halluin. C'est là qu'il passa la nuit. Pris de remords, et sur les conseils des siens, Vanroyen se dirigea samedi matin, vers Menin. Il alla se constituer prisonnier devant M. Vandenbossche, commissaire de police, qui procéda aussitôt à son arrestation.

M. Vandenbossche lui fit subir un interrogatoire. Vanroyen déclara que s'il avait agi ainsi, c'était parce que sa femme, malgré sa défense, s'obstinait à fréquenter plusieurs maisons du quartier qui ne lui plaisaient pas, à lui, Vanroyen. Mais c'est au sujet de l'estaminet du *Pigeon Bleu* que Vanroyen refusait de louer, que des discussions violentes se produisirent. Avant-hier, au cours d'une scène, Mme Vanroyen mordit son mari au bras droit; Vanroyen porte en effet les traces de la morsure. Une autre discussion eut lieu vendredi à midi, et Mme Vanroyen aurait, assure son mari, proféré des menaces contre lui.

Ce sont ces violences et ces menaces qui ont exaspéré l'ouvrier lainier et incité à commettre son acte qu'il regrette aujourd'hui. Vanroyen a déclaré que le revolver dont il s'est servi, était sa propriété et qu'à l'insu de sa femme il le cachait chez lui.

L'état de la blessée est satisfaisant, mais les balles n'ont pu être encore extraites des blessures, en raison de l'état de faiblesse de la victime.

L'instruction

A trois heures, samedi, MM. Gombault, procureur du roi, Soudan, juge d'instruction à Courtrai, et Peeters, médecin-légiste, accompagnés de M. David, greffier, sont descendus à Menin. Ils se sont rendus à l'hôpital, où la blessée a été interrogée. Elle a fait le récit du drame en maintenant ses premières déclarations. Les magistrats sont revenus ensuite à l'Hôtel de Ville pour y entendre l'inculpé. Le parquet a quitté Menin vers six heures. Vanroyen a été transféré à Courtrai dans la soirée.

RENAIX

Un lock-out

Les ouvriers de toutes les fabriques de la ville ont chômé pour fêter le 1er mai, malgré la défense des patrons.

Les patrons ont alors proclamé le lock-out. Sur 30 usines, 6 travaillent encore. Dans la crainte de troubles, le bourgmestre a pris un arrêté interdisant tout rassemblement. Des mesures énergiques ont été prises pour réprimer tout désordre.

On ne prévoit pas la date de réouverture des usines.

MOUSCRON

MAISON POLLET SŒURS, rue de Tournai, 25. — Lingerie pour Dames. Articles pour enfants. Grand choix de blouses, Jupons, Tabliers de fantaisie. Rideaux et Stores en tous genres. Chemises pour hommes, confectionnées et sur mesure. 294